

SÉANCE DU 28 JUILLET 2021

## AVIS N° 2021 / 106 / NEO / 9

PROJET DE NOUVELLE ENTRÉE OUEST (NEO) DE SAINT-DENIS DE LA REUNION (974)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L. 121-9,
- vu sa décision n° 2021 / 105 / NEO / 8 du 28 juillet 2021 prenant acte des réponses des maîtres d'ouvrage et désignant les garants de l'information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique,
- Vu le rapport de la co-maîtrise d'ouvrage d'avril 2021, établi suite au débat public du projet NEO et sa synthèse,

après en avoir délibéré,

### CONSTATE :

- la décision de la co-maîtrise d'ouvrage de poursuivre le projet et d'organiser des états généraux de la mobilité pour répondre à la demande du public de débattre de cet enjeu et trouver des solutions à l'échelle de la Réunion.
- que si de nombreuses propositions du public ont pu être intégrées au projet dans la partie aménagement, et si le choix de la co-maîtrise d'ouvrage de s'orienter vers le tracé mer s'appuie sur la volonté d'une partie du public exprimée pendant le débat, certains points soulevés par le débat public restent à éclaircir sous peine de constituer par la suite des points de blocage (sur l'évolution du trafic et de l'impact climatique en particulier).

### RAPPELLE QUE :

La concertation continue, jusqu'à l'enquête publique, sous l'égide de la CNDP, devra permettre l'approfondissement de ces points au même titre que tous les autres sujets que le public souhaitera soulever. Cette nouvelle phase de concertation doit permettre au public de continuer à exercer son droit à l'information et à la participation et à exercer une réelle influence sur le projet.

### CONSIDÈRE QUE :

- **Sur les huit demandes de précisions :**

De manière générale, il n'y a pas de nouvelle information ou d'engagement, dans les réponses aux demandes de précisions. Elles devront donc faire l'objet d'approfondissement dans la concertation continue. Une attention particulière sera portée aux deux points suivants :

Les éléments concernant les estimations d'évolution du trafic restent flous et parfois contradictoires. Le public a notamment soulevé les potentiels effets incitatifs d'usage de la voiture. Le rapport de la co-maîtrise d'ouvrage suite au débat public semble annoncer un objectif à moyen terme de réduction du trafic automobile. **Il conviendra de débattre de cet objectif et, s'il est confirmé, des moyens pour y parvenir notamment en précisant la politique de développement des transports en commun.**

**Il n'est apporté aucune précision sur l'impact climat du projet ni sur sa contribution à l'atteinte des objectifs de La Réunion en la matière. Il doit s'agir d'un axe prioritaire pour la nouvelle phase de concertation.**

- **Sur les suites données aux propositions du public**

Environ deux cents propositions différentes ont été formulées pendant le débat concernant le développement des transports alternatifs et le report modal ainsi que l'aménagement du Barachois. La Commission salue l'effort qui a été fait par la co-maîtrise de répondre à chacune d'entre elles et d'en retenir un grand nombre.

La concertation continue devra permettre d'apporter des précisions les concernant.

- **Sur la reddition des comptes**

La co-maîtrise d'ouvrage s'est engagée à une phase de reddition des comptes ambitieuse. Compte-tenu des changements dans les exécutifs des collectivités porteuses du projet, la présence des responsables de ces exécutifs est indispensable dans la concertation continue. En effet, le public doit pouvoir échanger avec les responsables des exécutifs sur les suites données au projet et débattre de ses grandes orientations.

**Un événement de reddition des comptes du débat et de lancement de la nouvelle phase de concertation doit être organisé sous l'égide des garants de la concertation continue et selon leurs prescriptions.** Cette phase est d'autant plus importante pour le respect de la participation du public que celui-ci doit pouvoir identifier l'engagement des nouvelles équipes porteuses du projet. Sa confiance dans le processus démocratique dépend aussi de la clarté de la position des maîtres d'ouvrage.

**Sur des états généraux de la mobilité**

Le débat public, à la suite d'autres procédures participatives à La Réunion, a soulevé la nécessité d'apporter des solutions à l'échelle de l'île sur la mobilité et le développement des transports en commun. La Commission particulière du débat public a proposé de poursuivre la dynamique participative par un débat participatif sur les grands choix de politique de mobilité. La CNDP se félicite de l'engagement des décideurs en ce sens.

**Le public a manifesté la volonté d'être associé à cette question, c'est pourquoi les états généraux doivent être organisés de manière inclusive, permettant à tout le public réunionnais de participer et de peser sur les décisions qui en seront issues.**

La Présidente



Chantal JOUANNO